

Ordre du jour

1. Fin de mandat et renouvellement du conseil de développement
2. Bilan des commissions thématiques
3. Présentation de deux réflexions structurantes à venir au sein du PETR
4. Pistes de travail complémentaires proposées par le PETR
5. Échanges autour du renouvellement du Conseil de développement

Présents :

Claude CONSTANT, Président, Danielle MARTINEZ, Alain AVESQUE, Bernard DIREXEL, Gilles FLUTET, Jean-François FONTANA, Bernard ROUGER, Stéphane SEIGNEURIN.

Excusés :

Philippe GRAS, 1^{er} Vice-président du PETR chargé du développement économique et du Conseil de développement, Stéphanie GODET-GILBERT, Dominique BLATIERE, Julien BARONI, Robert LEFORT.

Administration :

Maxime CHARLIER, Frédéric CAMBESSEDES, Catherine BAZILE.

Le Président du Conseil de développement, Claude CONSTANT, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en mentionnant les personnes excusées. Il excuse notamment le vice-président du PETR, Philippe GRAS, empêché. Il cède ensuite la parole à Maxime CHARLIER, directeur du PETR, ainsi qu'à Frédéric CAMBESSEDES, en charge du Conseil de développement.

1. Fin de mandat et renouvellement du conseil de développement

M. CHARLIER relaie les excuses de M. GRAS, qui n'a pu être présent, puis précise qu'il s'agit de la dernière réunion plénière avant la fin du mandat en cours.

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de développement sera renouvelé à l'issue des élections. Au plus tard le 22 mai, date de mise en place du nouvel exécutif du PETR, le cadre et le fonctionnement du Conseil de développement seront remis en débat. Il sera notamment proposé à la nouvelle gouvernance de délibérer sur son mode d'organisation, en particulier sur le nombre de sièges (actuellement fixé à 20, soit 4 par communauté de communes).

Les membres qui le souhaitent sont invités à faire connaître leur intention de présenter à nouveau leur candidature.

La discussion s'engage avec les membres présents. L'avis de M. CONSTANT, partagé par l'assemblée, porte davantage sur le niveau d'implication et l'assiduité qu'implique l'engagement au sein du Conseil de développement que sur la question du nombre de sièges.

Les membres présents manifestent leur intention de se représenter, si cela est possible. Ils proposent également la réalisation d'un livret ou d'un carnet de route destiné aux futurs candidats, afin de présenter clairement :

- Le rôle et les missions du Conseil de développement,
- L'investissement personnel attendu,
- La charge de travail associée.

Il est souligné qu'une sensibilisation des élus est également nécessaire. Le Conseil de développement constitue avant tout un engagement au service du territoire, mais aussi un engagement personnel, impliquant un réel travail intellectuel. Il apparaît important de mieux quantifier le temps de travail requis ainsi que le niveau minimal d'investissement attendu, afin d'éclairer et de sécuriser les futurs recrutements.

M. CHARLIER complète les échanges en rappelant que, durant le mandat qui s'achève, les membres du Conseil ont fait le choix de travailler principalement en commissions, avec un rythme soutenu et une charge de travail

conséquence. Pour le prochain mandat, d'autres formats pourraient être envisagés : tables rondes, débats, conférences ou autres modalités favorisant une participation plus souple et diversifiée.

Il est également rappelé par M. FLUTET que le Conseil de développement joue un rôle prospectif important. Il a vocation à aborder et à défricher des thématiques en amont de leur inscription à l'agenda politique. À titre d'exemple, les sujets du photovoltaïque, de la gestion de l'eau ou encore du permis de louer ont été travaillés alors qu'ils ne constituaient pas nécessairement des thèmes d'actualité immédiate. Or, ces problématiques sont aujourd'hui pleinement inscrites dans le débat public. Le Conseil de développement peut ainsi être présenté comme un véritable laboratoire d'idées au service des collectivités.

La mise en place du nouveau Conseil de développement est prévue pour le mois de septembre 2026.

Il est également rappelé qu'un membre du Conseil de développement ne peut pas exercer de mandat électif sur le territoire. Ce point constitue une règle essentielle à prendre en compte dans la perspective du renouvellement, notamment si certains membres actuels sont engagés sur une liste électorale.

2. Bilan des commissions thématiques

M. CAMBESSÉDÈS présente le bilan des travaux menés par le Conseil de développement au cours du mandat.

Le Conseil s'est réuni à 14 reprises en séance plénière, soit en moyenne une réunion par trimestre.

Huit commissions thématiques ont été constituées :

- Permis de louer
- Photovoltaïque dans les collectivités territoriales
- Mobilités
- Eau potable
- TPE – Filières d'avenir
- Pêche et aquaculture
- Gestion des déchets
- Tiers-lieux

Toutes les commissions n'ont pas connu le même niveau d'activité, pour des raisons techniques ou de disponibilité des membres. Néanmoins, chacune a contribué à apporter un éclairage territorial et à formuler des pistes de réflexion utiles pour les collectivités.

M. CONSTANT souligne que, dans ses choix de thématiques, le Conseil de développement s'est montré précurseur sur plusieurs sujets devenus depuis centraux dans les préoccupations des citoyens et des élus. L'approche prospective et le caractère innovant des travaux conduits en commission ont permis d'aboutir à des analyses approfondies et opérationnelles, contribuant à faire évoluer certaines politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

MM. CHARLIER et CAMBESSÉDÈS relaient par ailleurs les retours positifs des élus, qui ont salué la qualité des travaux produits. Plusieurs communes se sont appuyées sur les bilans des commissions pour organiser des conférences et des présentations à destination de leurs administrés.

Dans la perspective du renouvellement du Conseil de développement, il apparaît essentiel de capitaliser sur la dynamique engagée et sur l'ensemble des productions réalisées.

Les membres se sont investis de manière significative dans les différentes commissions thématiques, dont certaines sont encore en cours de finalisation. Ce travail de recueillir, d'analyser, de synthétiser, de structurer et de diffuser l'information, représente un engagement conséquent qui mérite d'être pleinement valorisé.

Il est donc indispensable de conserver une trace structurée de ces contributions. Elles constitueront un appui précieux pour les futurs élus et un socle de travail pour la prochaine mandature du Conseil de développement.

Un livret de présentation avait été élaboré à l'occasion de la conférence des maires du 5 juin dernier au Cailar. Il est proposé de procéder à une dernière mise à jour avant la fin du mandat, afin :

- De vérifier que les textes reflètent fidèlement les travaux des commissions ;
- De recueillir les éventuelles suggestions des membres sur les éléments à valoriser davantage ;
- D'intégrer une présentation claire du rôle du Conseil de développement et du niveau d'implication attendu.

Ce document pourra ensuite être réédité et transmis aux nouveaux élus, garantissant ainsi la continuité des travaux et la reconnaissance de l'engagement des membres.

→ La révision du projet de territoire

La révision du Projet de territoire constitue une démarche obligatoire au début de chaque mandat. Ce document stratégique, élaboré pour une durée de six ans, représente le « fil rouge » reliant les communes et les EPCI au PETR. Il définit la vision partagée du territoire et fixe la feuille de route pour l'ensemble des actions à conduire sur la période.

La procédure doit être engagée et finalisée dans un délai réglementaire de 12 mois suivant le renouvellement des instances. À ce titre :

- L'installation de la nouvelle gouvernance du PETR doit intervenir avant le 22 mai 2026 ;
- La validation du Projet de territoire 2026-2032 est ainsi envisagée pour mai-juin 2027.

La démarche de concertation débiterait en septembre-octobre 2026.

Par ailleurs, afin d'anticiper ce travail, une mission de stage a récemment débuté au sein du PETR. Elle vise à engager la collecte et l'actualisation des données nécessaires au diagnostic territorial. Ce travail préparatoire permettra de disposer d'un état des lieux objectivé et actualisé, indispensable pour nourrir les réflexions stratégiques à venir.

L'élaboration du Projet de territoire reposera sur un processus participatif structuré autour d'ateliers réguliers (à un rythme mensuel ou bimensuel), permettant d'associer largement les acteurs du territoire. Cette concertation soutenue vise à produire un document partagé dans les délais impartis.

Le Projet de territoire constitue un document d'orientation stratégique majeur. Il :

- Définit les priorités et les grandes orientations pour le mandat ;
- Sert de socle aux missions du PETR ;
- Encadre les programmes de financement et les démarches de contractualisation ;
- Garantit la cohérence des actions menées à l'échelle intercommunale.

Le Conseil de développement (CODEV) sera pleinement associé à ce travail de fond. En tant qu'instance de réflexion et de prospective, il contribuera à nourrir les orientations stratégiques du document. Conformément aux règles de gouvernance, le Projet de territoire sera soumis pour avis aux membres du CODEV avant sa validation définitive par le comité syndical.

→ Le plan alimentaire territorial : renouvellement de la stratégie

Afin de répondre aux nouveaux critères de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), le plan d'actions du PAT Vidourle Camargue doit évoluer vers une approche plus transversale et renforcer les dispositifs de suivi et d'évaluation. La démarche se veut partenariale et sera structurée autour de quatre temps forts de co-construction qui se dérouleront jusqu'à l'été.

Le PAT Vidourle Camargue a été labellisé de niveau I (PAT émergent) en 2022, puis de niveau II (PAT opérationnel) en 2025 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'obtention du niveau II impose de répondre à de nouveaux critères définis par la SNANC, notamment : approfondir l'approche transversale en intégrant les enjeux santé-alimentation et mettre en place une méthodologie de suivi-évaluation plus rigoureuse.

Le label de niveau II est délivré pour une période de 5 ans, soit jusqu'en mars 2030. Le plan d'actions actuel s'achève en mars 2027, ce qui rend nécessaire l'élaboration du plan d'actions pour la période 2027-2030, en concertation avec les élus et les partenaires du territoire, ainsi que l'actualisation de la stratégie initiale déposée en 2022 pour l'adapter aux nouvelles exigences et aux évolutions du contexte local.

Cette démarche partenariale rassemblera l'ensemble des acteurs et partenaires du monde agricole, depuis la production jusqu'à la commercialisation, et inclura également les partenaires sociaux, les questions de santé, les CCAS et la restauration collective... L'objectif est de favoriser un travail collaboratif et transversal, garantissant une vision globale et cohérente du territoire en matière d'alimentation et de nutrition.

Le Conseil de développement (CODEV) est pleinement invité à participer activement à ces ateliers ou à relayer l'information auprès de leurs réseaux et partenaires. Les dates des quatre temps forts sont rappelées ci-dessous afin d'organiser la participation de chacun.

La démarche sera coordonnée par Emma D'AVIAU au niveau du PETR, avec pour objectif de renforcer la vision citoyenne de cette thématique. Un réseau de référents citoyens avait été initié lors de la première phase, mais son fonctionnement avait été limité par la difficulté pour certaines communes à mobiliser des participants. Les prochains ateliers viseront à relancer et dynamiser cette participation citoyenne, afin d'enrichir les réflexions et garantir une démarche réellement partagée.

Atelier citoyens 09/03/26 16h à 18h30	Atelier 1 26/03/26 14h à 17h	Atelier RÉCIT 09/04/26 14h à 17h	Atelier 2 23/04/26 14h à 17h	Atelier 3 19/05/26 14h à 17h	Restitution 23/06/26 14h à 17h
Présentation de la démarche PAT et interconnaissance entre les initiatives alimentaires citoyennes du territoire - Echange et écriture autour de nouveaux récits alimentaires	Concertation sur le diagnostic agricole et alimentaire actualisé - Ouverture sur les enjeux stratégiques	A l'issue de l'atelier 1 et de ses résultats, est proposé à un petit groupe de volontaires d'expérimenter la méthode du « récit » : Atelier « Fresque des nouveaux récits – spécial PAT »	Concertation pour l'actualisation de la stratégie et du plan d'actions (définition d'un chemin de transition)	Concertation la finalisation du plan d'actions	Restitution et validation des travaux - Actualisation de la gouvernance - Méthode évaluative : indicateurs de résultats
Aubais Le Vivier	Vergèze Salle République	Lieu à déterminer	Lunel Salle Folquet	Vergèze Salle République	Vergèze Salle République

4. Pistes de travail complémentaires proposées par le PETR

Dans ces perspectives, il est proposé de travailler éventuellement sur :

- Poursuivre la démarche d'écoute citoyenne
- Envisager l'ouverture d'une commission « Alimentation, Santé, Nutrition »
- Poursuivre la commission « Pêche en étang et aquaculture »

Ces propositions sont présentées à titre informel et feront l'objet d'un débat et d'une validation dans le cadre du nouveau mandat, afin de définir les priorités et modalités de travail pour la prochaine mandature du Conseil de développement.

5. Echanges autour du renouvellement du Conseil de développement

Le Conseil de développement tient à affirmer son indépendance, ainsi que sa liberté de travail et de choix des thématiques, comme cela a été le cas tout au long de ce mandat. Cette dimension est essentielle et constitue un facteur clé de l'engagement des membres.

M. CAMBESSÉDÈS a rassuré les participants, précisant que cette indépendance est compatible avec le fonctionnement du Conseil, sous réserve d'une éventuelle modification du règlement intérieur par les élus. À ce jour, le règlement est rédigé en ce sens et les élus sortants souhaitent préserver cette indépendance.

Il a également indiqué que la présentation de la réunion et l'ensemble des documents associés seront mis à disposition avec le compte rendu. Il a rappelé que, pour la finalisation du livret de synthèse, les membres sont invités à faire remonter leurs suggestions ou compléments, afin d'enrichir et de compléter ce document.

M. CONSTANT, ainsi que d'autres membres, ont tenu à témoigner leurs remerciements au PETR pour la confiance accordée et pour le soutien logistique apporté aux travaux du Conseil tout au long du mandat.

L'ordre du jour est clôturé.

Le Président, Claude CONSTANT

